



# L'ANIMATEUR LITURGIQUE ou celui qui donne une âme

Michel DENEKEN

*L'animateur est peut-être l'acteur liturgique le plus souvent objet de critiques. Dans ce débat il convient de faire droit aux arguments raisonnés de la théologie de l'Église.*

Animer signifie " donner une âme ". Il s'agit donc là d'une fonction vitale. Depuis un quart de siècle l'animateur du chant d'assemblée, seul ou à la tête d'une chorale, est devenu un acteur fondamental de l'assemblée. Or si les formations et les réflexions pratiques ne manquent pas, il n'en est pas de même du point de vue de la réflexion liturgique fondamentale.

## La communion des fidèles

L'animateur est au service de la communion de l'assemblée en en seul corps et un seul cœur. Quand il dirige le chant de l'assemblée il n'a pas pour souci premier ni unique d'assurer un chant parfait. Il a mission de faire que ce chant soit un chant unifié dans la **communion des fidèles** qui manifestent ainsi leur appartenance à un unique corps, au sein d'une assemblée liturgique, et, partant, du Corps du Christ qu'est l'Église. C'est dire que cette fonction revêt une dimension proprement ecclésiale. Par elle se traduit concrètement la réalisation de l'unité du peuple de Dieu dont le rassemblement en un lieu donné, si humble soit-il, réunissant une assemblée si clairsemée soit-elle, n'en constitue pas moins à ce moment-là l'Église du Christ. Cette première fonction se réalise concrètement dans l'animation du chant d'as-

semblée. **N'est-ce pas là un critère théologique à respecter pour le choix de chants qui ont à faire l'assemblée plutôt qu'à la défaire ?** Construire la communion des fidèles : une bien lourde tâche qui suppose une conscience ecclésiale bien affûtée de la part de l'animateur liturgique.

*En Alsace nous aimons regarder vers nos voisins allemands, même si nous ne l'avouons pas toujours. Or, dans la plupart des paroisses allemandes il n'y a pas d'animateurs liturgiques... L'assemblée est directement aux prises avec l'organiste qui a la charge de donner âme et unité à l'assemblée liturgique. Cet exemple d'Outre-Rhin incite à une réflexion plus fondamentale sur le but de l'animation liturgique : faire d'une assemblée humaine une assemblée ecclésiale.*

## La communion entre le chœur et la nef

Agent de la communion des fidèles entre eux, il est aussi au service de la communion entre le chœur et la nef. La liturgie instaure entre le peuple célébrant et les ministres célébrants un dialogue. Celui-ci correspond au dialogue que Dieu lui-même a établi dès la Création avec l'homme. Réponses aux invitations liturgiques, alternance des refrains et des couplets, psaumes gaduels, antiennes, acclamations, prières, etc. : les questions-réponses confèrent à l'action liturgique leur dimension dramaturgique. Cela suppose que l'animateur, en dialogue avec l'organiste, comprenne l'importance de ces aspects trop souvent purement et simplement "administrés" parce que l'on épuise toute l'énergie dans la mise en place de la dernière nouveauté. **L'animateur liturgique est au service de l'Amen de l'assemblée à ce que le président de l'assemblée célèbre.** Il doit rendre cohérent, festif mais aussi conscient, le **oui** de l'assemblée célébrante à son Seigneur.

L'animateur liturgique, qu'il soit seul ou qu'il soit en lien avec une chorale ou un groupe choral, doit, pour entraîner l'assemblée, être visible. C'est l'évidence même. Mais il n'est pas un soliste et il n'a pas vocation, même quand celui-ci n'est pas à l'œuvre, à se substituer au président de la liturgie. La grandeur de l'animateur réside alors dans cet effacement dont on conviendra qu'il est difficile à réaliser tant la fonction elle-même semble lui déférer un rôle captatif. Le risque est alors pour l'assemblée de chanter par procuration, parce que l'animateur chante si bien, de se taire par défaut en raison d'un répertoire de soliste plutôt que d'un chant qui construit. Cette dimension éthique de l'animation liturgique apparaît souvent difficile à honorer parce que l'on craint de se faire mal comprendre d'un acteur de la liturgie qui agit par esprit de service. **Pourtant c'est dans le paradoxe de cet effacement que se situe l'enjeu majeur de l'animation liturgique.**

*Quand l'assemblée sait parfaitement un refrain ou un chant bien rodé, l'animateur peut se tourner lui aussi vers le chœur ou au moins faire moins de gestes. Cet effacement ne constitue pas la victoire de l'assemblée sur l'animateur et encore moins la preuve patente de son inutilité. Bien au contraire ! Quand l'assemblée est capable d'avoir des réflexes, c'est là que l'animateur liturgique aura fait la preuve de la qualité de son travail, à savoir qu'il aura œuvré à l'autonomisation de l'assemblée.*

Dans nombre d'endroits, la fonction d'animateur liturgique est née d'un mixte entre le chef de chœur et le chantre. Il importe que soit pris en compte ce double aspect. L'animateur liturgique est un liturge. Il lui faut, autant que faire se peut, connaître la liturgie, non seulement dans ses rubriques, mais aussi dans sa théologie profonde. Donner une âme à la liturgie, c'est donner vie à une assemblée qui témoigne de la vie qu'elle reçoit de son Seigneur.

## DOCUMENT

# La fonction de l'animateur

## Un serviteur

Il faut sans cesse rappeler que le rôle de l'animateur est avant tout un *service*. «Le chantré», terme que je préfère à celui d'animateur, est au service de l'action liturgique et au service de l'assemblée. Il est un partenaire des autres acteurs de la célébration : assemblée, lecteurs, président, organiste, choristes, enfants de chœur.

Il est très important que ce chantré soit perçu comme participant lui-même à l'action liturgique qui se déroule. **Il ne doit jamais détourner l'attention de l'assemblée à son profit ; au contraire, il doit sans cesse la tourner vers la grandeur du mystère célébré.** Son attitude doit inviter l'assemblée à ne jamais se détourner de celui qu'elle célèbre : Jésus Christ. Il doit donc permettre à la célébration de jouer son rôle «mystagogique».

Il me semble que la fonction première du chantré est d'assurer le chant au sein de la célébration. Il lui revient donc d'inviter l'assemblée à chanter lorsque le chant lui revient. Un simple geste précis de la main suffira à lui donner le départ. Il pourra continuer à marquer discrètement la pulsation du chant, mais il évitera une gestique trop gesticulante car il doit savoir qu'une assemblée n'est pas une chorale et qu'il est inutile de vouloir lui faire exécuter des nuances ou des changements de tempo. S'il doit donner des indications de pages ou de mise en oeuvre, qu'il le fasse le plus discrètement possible. Plusieurs de ces problèmes peuvent d'ailleurs être résolus par une feuille de chants que l'on remet aux fidèles au début de la célébration.

S'il n'y a pas de groupe-choral, le chantré sera amené à assurer les parties du chant qui ne reviennent pas à l'assemblée : strophe d'un cantique, verset de l'alléluia, trope du *Kyrie* ou de l'*Agneau de Dieu*.

On peut se demander si le chantré doit aussi jouer le rôle du psalmiste. Dans le meilleur des cas, il est bien que ces deux rôles soient distincts ; mais si l'on éprouve des difficultés à trouver un psalmiste, le chantré pourra parfois

remplir cette tâche. **Il est peut-être bon à ce moment qu'il change de place et aille à l'ambon où se trouve le lectionnaire qui contient le texte du psaume.**

Il évitera toute intervention inutile : il ne sert à rien de vouloir animer les réponses de l'assemblée ni la cantillation du *Notre Père*. Il se méfiera du micro car, en utilisant ce dernier, le chantré peut à lui seul devenir plus vaillant qu'une assemblée et réduire celle-ci... au silence ! Il doit toujours rester très vigilant et attentif au déroulement de la célébration. Son attitude doit donner confiance à l'assemblée et lui permettre de célébrer dans le calme et la dignité.

## Un liturge

Il est difficile de concevoir un chantré qui ne connaisse pas bien la liturgie, non seulement l'ordre des rites mais le sens profond de chacun d'eux. Il doit entrer dans l'*intelligence de la liturgie*.

Il est important qu'il soit bien dans son corps et dans sa voix. Chaque geste, qu'il soit vocal ou corporel, devra être pensé avant d'être proposé à l'assemblée. **Son modèle sonore devra être «juste», juste vocalement mais aussi avoir le «ton» qui convient.**

Il devra bien connaître le répertoire des chants, les possibilités de l'assemblée et les siennes. Ceci ne signifie pas qu'il faille chanter **avec l'assemblée** des chants simplistes !

Il devra apprendre à être constamment à l'écoute : à l'écoute de l'organiste pour prendre le ton et le tempo corrects, à l'écoute des autres acteurs de la célébration pour intervenir avec à-propos, à l'écoute de l'assemblée pour intervenir juste lorsqu'il perçoit que celle-ci en éprouve le besoin. Toute sa gestique devra être en accord avec une perception juste de l'ensemble.

Philippe ROBERT  
Extrait de "*Chanter la liturgie*",  
Editions de l'Atelier